

ACADÉMIE DE REIMS SNES-FSU

BULLETIN DU SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ

n°23 mars 2025

« Il est urgent de changer les mentalités pour changer la société et gagner l'égalité. Ça commence dès l'enfance et la jeunesse grâce à l'éducation. »

Caroline Chevé

nouvelle secrétaire générale de la FSU, 8 mars 2025

ÉDITO

Le contexte politique et économique de ce début d'année 2025 même s'il est grave et inquiétant, nous oblige à combattre sur plusieurs fronts. En effet, les urgences sociales, environnementales et les menaces de l'extrême-droite exigent de nous détermination et pugnacité.

N'oublions pas que c'est par le travail opiniâtre et sans relâche du SNES-FSU que le programme EVARS (Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité) a finalement été publié par le ministère de l'Éducation nationale, alors que les pressions politiques des conservateurs ont été très fortes. En mettant en avant nos valeurs pour une école émancipatrice, nous arrivons à faire bouger le système. C'est peut-être peu aux yeux de certain-es, mais c'est primordial pour former de futurs citoyens et citoyennes se respectant les uns et les autres.

Plusieurs sujets sont toujours d'actualité :

- L'âge de départ à la retraite avec la commande contrainte du premier ministre d'un retour à l'équilibre d'ici cinq ans. En effet, très vite la nécessité d'augmenter à 65 ans et plus, et surtout de ne pas revenir à 62 ans, et même à 60 ans est présentée comme incontournable par les politiques de droite. Il ne faut surtout pas prendre en compte ce que demande la majorité des Français : une retraite à 60 ans avec 37,5 ans de cotisations. Le SNES-FSU continuera de

défendre ce progrès social et montre qu'il existe d'autres solutions, comme la taxation des très grosses fortunes, des dividendes des multinationales, de la baisse de quelques pourcents des aides publiques aux grandes entreprises...

- La faiblesse des salaires des professeur-es et de l'ensemble des



SOMMAIRE

Édito.....	p1-2
Postes de PsyEN supprimés dans l'académie.....	p2
Fiche avenir Parcoursup.....	p3
Parcoursup double authentification.....	p3
compte-rendu du congrès national de la FSU.....	p4
Témoignage sur les groupes de niveaux.....	p5
Dialogue social.....	p6
Evolution de la charte informatique.....	p6
Revalorisation des pensions.....	p7
La PSC de tous les dangers.....	p7
Battons nous contre le fascisme.....	p8
Le SNES-FSU quitte X.....	p8

personnels de la fonction publique ne permet plus d'être attractif et amplifie la crise de recrutement : ne dit-on pas de son chien qu'il a la rage, quand on veut l'abattre !

• Attaque également contre la protection sociale qui nécessite de plus en plus une prise en charge personnelle et qui accroît ainsi les inégalités.

4 POSTES DE PSYEN SUPPRIMÉS DANS L'ACADÉMIE DE REIMS : C'EST INACCEPTABLE !

Sommés de rendre 38 postes dans toutes les catégories de personnels sauf celles des disciplines d'enseignements jugées prioritaires et des CPE, le Rectorat a décidé de supprimer 4 postes de PsyEN. Pourtant tout le monde sait qu'ils sont déjà en nombre très insuffisant pour répondre aux besoins des élèves et des familles !

Si de nombreux postes de PsyEN sont vacants ou pourvus par des collègues non titulaires, jamais jusqu'à présent, les rectorats n'avaient décidé de supprimer des postes.

Méconnaissant délibérément le travail des psychologues de l'Éducation nationale, l'administration a considéré qu'avec un taux de prise en charge de 800 à 900 élèves chacun, dans un secteur rural où les déplacements sont importants, nos collègues étaient trop bien dotés !

Lors du groupe de travail, aucun argument défendu par le SNES-FSU et la FSU-SNUipp n'a été pris en compte ; ni la présence de plusieurs établissements classés en éducation prioritaire renforcée dans le bassin de Reims, ni l'égalité d'accès aux services des PsyEN et aux CIO, quel que soit le territoire. Il s'agissait de réussir à prélever 4 postes sans état d'âme pour le service rendu aux élèves et aux équipes d'établissement !

Pourtant la ministre n'a-t-elle pas déclaré que les jeunes devaient pouvoir rencontrer les PsyEN pour être écoutés et avoir des conseils pour leur orientation ?

2025 n'est-elle pas l'année de la grande cause de la santé mentale, et la situation psychologique des jeunes n'est-elle pas préoccupante ?

Tous les indicateurs concernant les adolescents sont au rouge et les rapports successifs pointent la dégradation de la santé mentale des adolescents : sentiment de solitude, 51 % de plaintes psychologiques et/ou somatiques, risque de dépression, 24% de pensées suicidaires chez les lycéens.

Les questions de scolarité et d'orientation sont vécues comme de plus en plus stressantes notamment avec Parcoursup. Les élèves et les familles n'ont-ils pas besoin du service public et de personnels qualifiés pour les accompagner alors que le marché si lucratif du coaching en orientation se développe ?

Mais le rectorat ne s'appuie que sur des chiffres déshumanisants, nombre d'élèves par psychologue et nombre de psychologues par établissement, sans jamais tenir compte de la situation fortement dégradée des territoires en termes d'emplois, d'offres de soin, de conditions de travail des personnels. Rappelons qu'en Europe, l'effectif moyen pris en charge par un psychologue est de 800 élèves ! En France la

moyenne est à 1600.

Le sénat lui-même a proposé de revenir sur les 500 suppressions de postes de psychologues « scolaires » engagées depuis 2017 et d'améliorer les recrutements grâce à une revalorisation des salaires afin de mobiliser les vocations.

Le rectorat n'a manifesté aucun intérêt non plus pour les conséquences en termes d'emploi de nos collègues contractuels et de conditions de travail.

Il est urgent de se mobiliser pour faire reculer le rectorat sur cette décision injuste. La crise de recrutement touche toutes les professions de l'EN. Les PsyEN sont également concernés par des recrutements qui ne maintiennent le corps qu'en survie, des salaires qui n'attirent plus et des conditions de travail qui font fuir ! La solution n'est pas de récupérer des postes sur les non-enseignants mais de revaloriser l'ensemble des professions de l'Éducation nationale et d'améliorer les conditions de travail.

Sylvie Larzillière, Sophie Courtes, Sylvie Chéliniski,
Ghislaine Ruckbusch et Natacha Delahaye
Représentantes Psy-EN FSU

sources :

www.santepubliquefrance.fr/presse/2024/sante-mentale-et-bien-etre-des-adolescents-publication-d-une-enquete-menee-aupres-de-collegiens-et-lyceens-en-france-hexagonale

www.senat.fr/amendements/2024-2025/143/Amdt_II-233.html



PSY-EN

Des questions :

au choix ...

✓ **par mail : psyen@reims.snes.edu**

✓ **par téléphone le jeudi matin
de 8h30 à 11h30**

06 52 73 91 30

le SNES-FSU

vous soutient



FICHE AVENIR PARCOURSUP : TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE !

Depuis plusieurs semaines, certains chefs d'établissement de lycée préparent les équipes à la demande faite pour tous les professeurs de terminale de remplir les fiches Avenir.

A priori, les dernières informations et textes réglementaires existants ne sont pas aussi contraignants :

La possibilité de faire remonter les notes/appréciations depuis les bulletins est toujours possible. Il n'y a donc pas de changements dans les textes, ce qui n'empêche pas qu'il y ait des consignes puisque en théorie les appréciations sur les fiches Avenir doivent être "spécifiques" et que des remontées d'appréciations de bulletins comportant des remarques de conseils par exemple n'ont en théorie rien à faire sur Parcoursup.

Il est bien entendu hors de questions de se voir imposer un travail supplémentaire.

On peut donner des formulations vagues mais "bienveillantes"... si possible dès le bulletin pour que ces dernières soient reprises.

La fiche Eduscol précise que les enseignants sont "invités" à compléter les fiches si les appréciations de bulletins n'existent pas (ou ne correspondent pas). Il n'y a pas d'obligation.

Pour ce qui est de l'obligation, la circulaire n° 2018-108 du 10-10-2018 ("Rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées") dit :

En classe de terminale des voies générale, technologique et professionnelle, conformément au décret n° 2018-120 du 20 février 2018, le rôle du conseil de classe pour l'orientation des élèves vers l'enseignement supérieur est renforcé. La no-

mination de deux professeurs principaux permet notamment, par leur intervention conjointe, de mieux préparer le conseil de classe, en plus des missions générales définies ci-dessus et menées ensemble. À ce titre :

- ils en coordonnent la préparation ;
- ils accompagnent l'élève, en tant que de besoin, dans ses demandes concernant les attendus des formations de l'enseignement supérieur ;
- ils rédigent l'avis formulé sur les fiches d'orientation après concertation lors du conseil de classe au premier trimestre ou semestre ;
- ils portent une appréciation après concertation avec l'équipe pédagogique sur les éléments caractérisant le profil de l'élève sur les fiches Avenir au second trimestre et pour les lycées professionnels au premier semestre ;
- ils réunissent les éléments qui permettent aux conseils de classe de se prononcer sur les vœux de poursuite d'études des élèves afin d'éclairer le chef d'établissement appelé à émettre un avis sur chacun de ces vœux.



Il apparaît donc que cette demande n'est pas justifiée, qu'elle augmente encore le temps de travail des enseignants en n'ayant aucune utilité. Pourtant le rectorat nous a « vendu » le numérique comme un outil pour gagner du temps, or on nous ajoute une tâche administrative supplémentaire alors que nous remplissons les bulletins trimestriels et les livrets scolaires.

Le SNES-FSU de Reims s'est tourné vers le secteur national lycée pour une intervention auprès du ministère.

Annie Bécret
Secrétaire académique

PARCOURSUP DOUBLE AUTHENTIFICATION

Pour des mesures de sécurité, le rectorat et la région imposent de plus en plus de restrictions sur les authentifications aux différents sites auxquels nous avons accès.

En particulier pour l'accès à parcour-sup depuis avril 2024, il faut procéder à une double authentification qui nécessite l'utilisation d'un smartphone avec une application à installer. Une « superbe » vidéo sur youtube (?) explique comment faire (<https://youtu.be/Q1lcP0rGD08>). Outre le fait que cette vidéo est hébergée sur youtube et pas sur peertube (merci les publicités), la voix qui donne les informations est totalement déshumanisée...

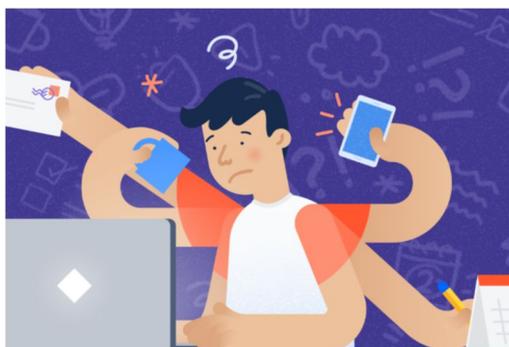
Il est donc quasiment nécessaire de posséder un smartphone récent pour travailler avec parcour-sup. Il est néanmoins possible d'installer un logiciel TOTP sur son ordinateur ou une

extension TOTP sur le navigateur, mais il n'y a pas de tuto pour l'expliquer la procédure...

Question : est-ce que la prime informatique est suffisante pour s'équiper d'un ordinateur portable (durée de vie environ 3 ans) et d'un smartphone ? Je pense que vous connaissez la réponse.

Bien évidemment nous alertons régulièrement le Rectorat sur les difficultés qu'engendrent ces procédures. Mais pour l'instant, nos alertes restent lettres mortes. Nous demandons aussi un groupe de travail pour discuter des problématiques de l'utilisation de l'informatique dans nos établissements.

Frédéric Lopez
Secrétaire académique



COMPTE-RENDU CHAMPARDENNAIS DU CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU À RENNES



Notre Fédération, la FSU, a tenu entre le 3 et le 7 février à Rennes son 11^{ème} congrès national. Pour cette édition 2025 qui s'est déroulée au Couvent des Jacobins, 750 congressistes représentant les quelques 160000 adhérents et une cinquantaine d'invités nationaux et internationaux étaient présents. Parmi les plus éminents d'entre eux se trouvaient notamment Guy Bourgeois représentant la Marne, Guillaume Guimiot et Benoît Deterre représentants l'Aube.



Après avoir voté les rapports d'activité et financier en début de semaine, nous avons échangé autour des 4 thèmes discutés au préalable en congrès départementaux. Les échanges en commission puis en plénière ont été riches et constructifs. Ils ont permis notamment d'apporter des éclairages sur les enjeux de la profession d'enseignant. A ce sujet nous pouvons remercier les rapporteurs nationaux dans leur souci de synthèse des apports des congrès départementaux et des tendances. Certains thèmes, comme celui de l'inclusion scolaire, ont certes été l'occasion d'échanges vifs mais ont été aussi l'occasion de rappeler nos valeurs. A ce sujet une partie de la fin du Congrès a été consacrée aux enjeux de la construction de la "Maison commune" avec la CGT.



Au-delà des discussions "officielles", ce Congrès, le tout 1^{er} me concernant (Merci à Guy et à Guillaume de m'avoir initié aux arcanes des votes en Congrès !), est aussi l'occasion d'échanges mili-

tants plus informels. On notera à ce sujet la "performance" des représentants de la Marne qui ont réussi à se prendre avec Sophie Binet, la secrétaire générale de la CGT, et avec Benoît Teste, notre secrétaire général sortant ! On notera aussi la performance de Guillaume Guimiot à la soirée Karaoké qui s'est découvert des talents de sosie de Joe Dassin (la rumeur dit que des photos circulent au sein du Bureau SNES de l'Aube...).

LA FIN DU CONGRÈS A ÉTÉ MARQUÉE PAR L'ÉLECTION DE NOTRE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE, CAROLINE CHEVÉ, PROFESSEURE DE PHILOSOPHIE À MARSEILLE. C'est la 1^{ère} fois qu'un membre d'une section départementale devient directement Secrétaire générale de notre fédération. Bref, chacun l'aura compris, ce fut une belle expérience. Un grand merci à la section départementale d'Ille-et-Vilaine pour son accueil chaleureux et son organisation optimale (notamment pour Guy et Guillaume dans le choix du traiteur: après la "gauche caviar" voici venu le temps de la "gauche Kig ha farz"!)

Benoît DETERRE

Représentant FSU de l'Aube au congrès et
Secrétaire départemental de la FSU Aube



TEXTES
ADOPTÉS



fsu.fr/textes-adoptes-congres-de-rennes-fevrier-2025/

TÉMOIGNAGE GROUPE DE NIVEAU DE COLLÈGE

Depuis octobre 2024, j'expérimente la mise en place de groupes de niveau dans mon établissement, sous la direction de notre chef d'établissement. Ces groupes ont été conçus sans prendre en compte l'avis des professeurs.

J'ai quatre groupes en charge : un groupe de 6e en grande difficulté (niveau CM1 en moyenne, avec plusieurs élèves profils ULIS ou SEGPA), un groupe moyen-bon, un groupe de 5e en très grande difficulté (avec également des élèves ayant des profils SEGPA), et enfin un groupe de 5e dont le niveau est largement satisfaisant. Je constate avec une clarté déconcertante l'écart qui se creuse entre ces groupes, un écart que nous parvenions à réduire dans des classes hétérogènes, avant l'introduction de ce système.

Le groupe de 5e en grande difficulté a particulièrement souffert de cette catégorisation. Ces élèves, dès qu'ils ont pris conscience qu'ils étaient classés parmi les « plus faibles », se sont immédiatement découragés. Pourtant, ces derniers ont avant tout besoin de repères : à la fois de la part des adultes et de leurs camarades. Ils ont besoin de cette émulation, de cette solidarité dans l'apprentissage, et de la reconnaissance qu'ils peuvent s'appuyer les uns sur les autres. Mais au lieu de cela, ils se sentent stigmatisés, ce qui a exacerbé leur décrochage scolaire. Le rôle de l'Éducation Nationale ne devrait-il pas aussi consister à soutenir les compétences psycho-sociales de nos élèves, à favoriser la coopération et la solidarité ? Ces élèves sont découragés et, de fait, n'avancent plus.

Pendant ce temps, le groupe de 5e plus compétent continue de progresser sans entrave. Ils évoluent dans une sorte de "bulle" homogène où les idées fusent, où la culture générale est bien établie, là où les acquis sont solides, souvent grâce à des contextes sociaux favorisés. Ce phénomène de division dans les groupes ne fait qu'accentuer les inégalités sociales, et il est profondément injuste pour les élèves qui ont déjà des difficultés. Ce système semble ignorer le fait que chaque enfant mérite de grandir dans un environnement plus équilibré et plus enrichissant,

un lieu d'échange où la diversité des niveaux est une source d'enrichissement.

Non au « choc des savoirs »

~~« Choc des savoirs »~~

Choc des
SALAIRES

#NousNeTrieronsPasNosÉlèves



En outre, ce nouveau système de groupes me fait porter une charge de travail écrasante. Je suis désormais obligée de préparer des cours radicalement différents pour chaque groupe. À l'intérieur même de chaque groupe, les disparités sont telles que j'ai parfois l'obligation d'adapter mes enseignements pour des profils que je ne suis même pas formée à accompagner. Par exemple, pour suivre le programme de 6e de mon groupe en grande difficulté, j'ai dû me former sur le programme de début de cycle 3, ce qui m'a demandé un investissement en temps considérable. J'ai également dû réécrire une version simplifiée de l'Odyssée afin de la rendre accessible à tous, car les documents classiques du CDI et les extraits de texte du manuel s'avéraient bien trop complexes pour eux.

Par ailleurs, la promesse d'un effectif réduit n'a pas toujours été respectée, ce qui a compliqué encore davantage la gestion de ces groupes. La quantité de travail, le manque de moyens et la fragmentation des tâches nous épuisent. Nous sommes en février, et je suis exténuée. Je travaille tous les soirs, chaque week-end, pour tenter de combler les inégalités croissantes entre les élèves, mais **PLUS LE TEMPS PASSE, PLUS IL EST ÉVIDENT QUE CE SYSTÈME NE FAVORISE PAS LA RÉUSSITE DE TOUS. AU CONTRAIRE, IL CREUSE LES FOSSES.**

Je suis en colère, non seulement parce que ce système est injuste, mais aussi parce qu'il nuit à l'essence même de notre métier : accompagner chaque élève dans son parcours, dans son épanouissement personnel et intellectuel, sans créer de distinctions dégradantes entre eux.

Collègue anonyme d'un collège Champardennais



DIALOGUE SOCIAL...OU PAS

Cela peut paraître être un gros mot mais oui, dans la Fonction Publique, des échanges entre employeur et organisations syndicales, parce qu'elles sont représentatives du fait d'élections, existent aussi.

Chacun est donc en droit de s'attendre à un véritable échange entre l'administration et les organisations syndicales, parmi lesquelles le SNES-FSU, syndicat le plus représentatif pour le second degré, dont l'objectif est de faire remonter les difficultés des collègues. Mais avec la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019 et la disparition des CAP (Commissions administratives paritaires qui permettaient d'examiner les mutations, avancement de grades...), où est le dialogue ?

Ce qui est assez étonnant tout de même c'est que la première partie des articles sur la loi de transformation de la Fonction Publique porte ce titre : « promouvoir un dialogue social plus stratégique et efficace dans le respect des garanties des agents publics ». En effet, depuis la disparition des CAP, les collègues n'ont plus, par exemple, accès à des barèmes indicatifs pour les mutations sur des communes ou groupements de communes. Plus personne ne vérifie la régularité des mutations que propose l'administration. Les notions de transparence et d'égalité de traitement que défendaient le SNES et la FSU ne peuvent plus être garanties. Où réside la « stratégie » et « l'efficacité » de l'administration ? Elle fait ce qu'elle veut, pas de compte à rendre, de débats avec les organisations syndicales qui protestent, contestent les inégalités, les tentatives de passe-droit... Plus de Groupe de Travail, par exemple sur les affectations des TZR où le SNES-FSU refusait de laisser passer des affectations sur 3 établissements, ou encore quand l'administration essayait de faire passer un TZR avant un autre au mépris du barème. Tous les

TZR savent aujourd'hui que leurs affectations sont de plus en plus opaques.

Remarquez la seconde partie de la loi s'intitule « Simplifier le cadre de gestion des agents publics », cela veut tout dire...

Alors, avec le temps, des libertés sont prises. Ainsi, lors d'une CAP académique (car certaines se tiennent encore, quand il y a possibilité de recours), les représentants des personnels ont entendu des IPR ajouter des éléments au dossier de collègues sans qu'ils en soient informés ou puissent se défendre, ou des arguments contestables tant moralement que factuellement, pour justifier un avis en deçà des attentes des collègues pour leur avancement. Heureusement, le SNES-FSU est toujours intervenu pour défendre les collègues et nous ne pouvons que vous inciter à contester les avis émis quand vous êtes en désaccord ou pensez qu'ils ne reflètent pas le travail que vous effectuez. Trop peu de collègues osent le faire, que ce soit pour les avis d'avancement, ou les demandes de temps partiels qui sont examinées en CAP en cas de refus. Pourtant, les dossiers que nous défendons en commission trouvent majoritairement une issue favorable ! C'est censé être cela aussi le dialogue social, la possibilité que la gestion de sa carrière se fasse dans la transparence, parce qu'entre les quotas et les avis pour le moins disparates selon les disciplines, les établissements, un collègue peut voir sa carrière ralentie. Il ne faut pas hésiter à contester pour être sûr d'avoir été traité avec équité. Le SNES-FSU est et sera toujours à vos côtés pour défendre vos droits et ne pas rester seul·e face à l'administration.

Esther Jobertie
Secrétaire Académique

EVOLUTION DE LA CHARTE INFORMATIQUE

Une information tirée du CSA du 20 mars 2024, nous indique que la charte informatique va évoluer pour plus de sécurité mais moins de liberté. Pour l'instant, nous n'avons pas d'information supplémentaire sur la mise en place de cette nouvelle charte. Nous espérons que le Rectorat mettra tout en œuvre pour en expliquer les tenants et les aboutissants.

En attendant voici quelques explications. La problématique étant très technique je vais procéder avec une image. Le problème touche l'ouverture de page web sur un navigateur en provenance de serveur sécurisé (le fameux protocole HTTPS). À l'heure actuelle quand vous regardez une page sécurisée, c'est comme si vous receviez un courrier cacheté en provenance du serveur. La sécurité est assurée par l'enveloppe hermétiquement fermée et seul le navigateur peut ouvrir l'enveloppe.

La nouvelle charte informatique introduit « plus de sécurité » en permettant à un dispositif (techniquement le proxy) d'ouvrir l'enveloppe hermétique, de la lire, de l'analyser puis la recacheter hermétiquement pour la délivrer... Nous ne pouvons plus avoir de correspondance « secrète ». Le rectorat

nous jure que certaines données ne seront pas lues (données bancaires, médicales). Mais qu'en est-il des informations syndicales, que se passera-t-il pour les votes ? Avez-vous envie de montrer votre prochain lieu de villégiature à votre employeur si vous regardez votre location. Il est possible de m'objecter qu'il ne faut pas utiliser les ordinateurs des établissements pour regarder des informations personnelles. Bien sûr qu'il faut éviter de le faire. Mais que se passe-t-il pour les ordinateurs et les smartphones personnels connectés au wifi des établissements ? Quel degré de confiance avons nous envers notre institution ?

Une clarification est nécessaire, car, s'il est important de « surveiller » les contenus accessibles aux élèves mineurs (en respectant les principes de proportionnalité, de transparence et de sécurité de la CNIL avec une information claire faite auprès des parents), comment l'administration peut-elle justifier une surveillance des adultes ?

Un Groupe de Travail sur le sujet est demandé...

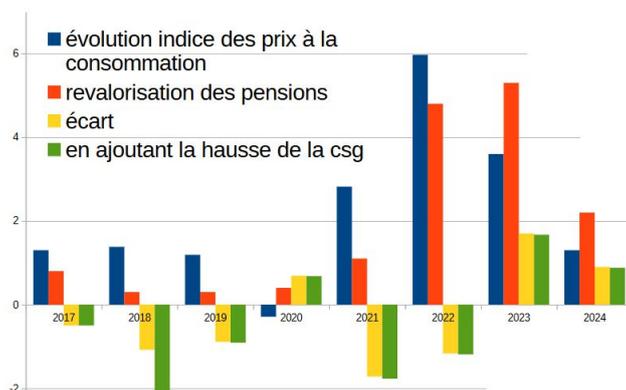
Frédéric Lopez
Secrétaire académique

REVALORISATION DES PENSIONS

L'application de l'article L 161-25 du Code de la Sécurité Sociale, a permis de revaloriser les pensions de 2,2% au 1er janvier 2025.

Contrairement aux déclarations de certains, les retraité·es ne sont ni choyé·es ni privilégié·es.

Pour preuve le diagramme en barre suivant qui compare l'évolution de l'indice des prix à la consommation et la revalorisation des pensions année par année depuis 2017 (y compris celles affectées par l'augmentation de 25% de la CSG au 1er janvier 2018).



LA PSC DE TOUS LES DANGERS

La protection sociale complémentaire imposée par le gouvernement relève de logiques marchandes au détriment des solidarités intergénérationnelles de la Sécurité sociale.

Le volet santé est découplé du volet prévoyance qui devient facultatif.

LE VOLET SANTÉ :

Chaque salarié souscrit un contrat collectif obligatoire imposé par son employeur.

Au ministère de l'environnement, la Startup ALAN a emporté le marché notamment contre la MGEN.

Au ministère de l'Agriculture c'est un consortium d'assureurs: Groupama, Crédit Agricole Assurances et Agrica avec gestion des dossiers par un fond de pension américain MERCER qui récupère ainsi toutes les données de santé de 45 000 agents de ce ministère.

Quelles conséquences pour les collègues du ministère de l'Agriculture :

- Pour les actifs la contribution d'équilibre approche les 80 € par mois (dont 40 € pris en charge par l'état) auxquels il faut ajouter des options facultatives.

- Les conjoints ayants droit devront payer 110% de la cotisation d'équilibre, les deux premiers enfants 50% chacun (gratuité pour les suivants).

- Pour les retraité·es qui voudraient intégrer le régime des actifs le montant s'élève à 175% de la cotisation d'équilibre soit environ 140 € par mois quel que soit le montant de leur pension.

Avec une année de retard, l'écart est défavorable lorsque l'inflation progresse et positif quand elle ralentit (2020 ; 2023 et 2024), globalement on peut évaluer la perte de pouvoir d'achat à 2,3%.

Pour la compenser, il aurait fallu augmenter les pensions de 4,3% au 1er janvier 2025.

Les revalorisations accordées ne sont que des rattrapages au titre de l'année précédente, elles ignorent l'évolution des prix chaque mois, les pertes cumulées ne sont pas prises en compte.

SUR 8 ANS L'ÉQUIVALENT DE CES PERTES REPRÉSENTE PLUS DE 3 MOIS DE PENSION (4,5 MOIS POUR CELLES AFFECTÉES PAR LA HAUSSE DE LA CSG).

Claude Courivaud

Représentant des retraité·es à la CAA du SNES-FSU



De plus le tarif doit évoluer dans deux ans !! A la hausse évidemment !

Pour les trois ministères regroupés: Éducation Nationale, Jeunesse et Sport, Enseignement Supérieur, l'appel d'offre est lancé; il concerne trois millions de personnes à gérer avec les ayants droit. La MGEN associée avec la Caisse Nationale de Prévoyance aurait répondu à cet appel d'offre. Le résultat sera annoncé en mars/avril 2025 avec application en avril 2026.

LE VOLET PRÉVOYANCE

La prévoyance concerne le décès, l'invalidité, la perte d'autonomie et les congés maladie ordinaires, les congés longue maladie et longue durée. Elle devient optionnelle avec une participation de l'employeur de 7 € par agent et par mois. Cela ne constitue nullement une avancée car certain·es pourraient penser à tort ne pas en avoir besoin.

Face à ce marché de dupes, nous ne pouvons accepter que la gestion de notre santé soit confiée à des entreprises lucratives ayant comme perspective la destruction de la Sécurité Sociale.

Il est nécessaire de re-coupler les couvertures en santé et prévoyance et de mener une campagne d'information pour imposer une autre protection sociale, plus juste et plus solidaire, porteuse de l'instauration du « 100 % Sécu pour les soins prescrits ».

Claude Courivaud

Représentant des retraité·es à la CAA du SNES-FSU

